



Assemblée communale du 22 septembre 2020

En présence de 7 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Le Syndic relève que, compte tenu de la situation sanitaire, de nombreuses personnes se sont excusées pour l'assemblée de ce soir.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°37 du 11 septembre 2020 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'Assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2019**
2. **Rapport d'activités du Conseil communal**
3. **Comptes 2019 : présentation et approbation**
5. **Divers**

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Est nommé scrutateur : M. Roch Dupraz

Le Syndic communique les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale.

Au 22 septembre 2020, la population de la commune se compose de 75 habitants dont 48 électeurs et électrices et 18 personnes de nationalité étrangère. 11 enfants et jeunes ont moins de 18 ans.

Départs depuis la dernière assemblée :

- M. et Mme Costel et Ionica Vlasie, départ le 31 octobre 2019 pour Marly
- M. Naser Morina le 15 décembre 2019 pour Fribourg
- M. et Mme Bruno Miguel Coutinho Martins et Filipa Orquidea Martins Teixeira da Cunha le 31 décembre 2019 pour Le Mouret
- Mme Christa Barrett le 31 mars 2020 pour Fribourg

- Mme Laetitia Lauper le 30 avril 2020 pour Le Mouret
- M. Martin Siegenthaler le 31 juillet 2020 pour la France
- Mme Emilie Déglise le 31 août 2020 pour La Sonnaz

Arrivées depuis la dernière assemblée :

- M. et Mme Vasko Trajchev et Tinka Trajcheva et leur fille Sara, arrivés le 1^{er} février 2020 à la route de la Gruyère 92
- M. Gilles Meuwly, arrivé le 1^{er} mars 2020 au chemin de Villarsel 23
- M. Carlos José Costa Rodrigues, arrivé le 1^{er} janvier 2020 à la route de la Gruyère 92
- M. Hysen Sylejmani, arrivé le 1^{er} juillet 2020 à la route de la Gruyère 92
- Mmes Catherine et Candice Dévaud, arrivées le 1^{er} août 2020 au chemin de Villarsel 2
- M. Mathias Tonini, arrivé le 04.09.2020 au chemin de Villarsel 2

Décès :

Aucun

Naissances :

Aucune

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2019

Comme mentionné dans la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2019 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2019 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

Le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal.

Le Conseil communal s'est réuni à 16 reprises depuis la dernière assemblée de décembre 2019 et a traité principalement les sujets suivants :

a) Révision du PAL

M. Luc Déglise annonce que le plan d'aménagement local (PAL) a été approuvé en date du 25 mars 2020, avec des conditions d'approbation. Le Conseil communal rencontrera la commission d'aménagement et l'urbaniste au mois d'octobre prochain à ce sujet.

Les deux périmètres d'habitat à maintenir (PHM) pour les secteurs « bas du village » et « chapelle et haut du village » ont été admis. Seul le PHM du centre n'a pas été accepté en raison d'un manque d'homogénéité et de distance entre les bâtiments; il ne répondait dès lors pas aux critères.

M. Henri Gendre demande si le PAL est tout de même approuvé au vu des remarques. M. Luc Déglise confirme que le PAL est bien approuvé, mais avec conditions et est donc en vigueur.

b) Plan directeur régional

Au niveau du district de la Sarine, M. Luc Déglise fait partie de deux groupes de travail portant sur le plan directeur régional.

Le plan d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4) a bien avancé ; il sera mis en consultation prochainement.

Le plan directeur de la Sarine hors aggro est en cours; un atelier aura lieu le 25 novembre 2020.

Les communes du district de la Sarine doivent constituer une entité juridique, afin d'avoir la compétence d'approuver les PDir de la Sarine ; un projet de statuts pour la création d'une association de communes a été élaboré et est en cours de consultation auprès des communes. Leur adoption est prévue lors de la séance agendée en février 2021.

c) Réfection de la route de la Crausa

Les travaux ont débuté. Une délégation du Conseil communal participe aux séances de chantier hebdomadaires, du moment que les travaux sont situés dans le secteur qui touche notre commune.

Le syndic rappelle les points importants :

Le projet n'a fait l'objet d'aucune opposition. En effet, le Conseil communal a retiré son opposition étant donné que la limitation à 60 km/h a été mise à l'enquête et que celle-ci est désormais définitive.

Un boviduc sera aménagé pour permettre le passage du bétail d'un agriculteur.

Une bande cyclable dans le sens de la montée sera réalisée.

d) Eau potable

Le 21 septembre dernier a eu lieu le contrôle des bornes hydrantes ainsi que des vannes privées et communales. Tous les travaux ont été effectués; la commune va recevoir un rapport de contrôle qui sera, si nécessaire, transmis aux propriétaires

M. Alphonse Kilchoer ajoute que les propriétaires étaient sur place et ont donc déjà connaissance de l'état de leur installation. En ce qui concerne les hydrants, ils ont été vérifiés et sont fonctionnels.

e) Projet de home en Haute-Sarine

Le home des Peupliers à Oberried a présenté un avant-projet d'agrandissement du home existant.

Toutes les communes soutiennent cet avant-projet. Un groupe de travail intégrant le Réseau santé de la Sarine (RSS) a été constitué afin d'établir une feuille de route dans le but d'étudier toutes les implications liées à cet agrandissement.

M. Henri Gendre demande quelle est l'ampleur de cet agrandissement ; y-a-t-il suffisamment de terrain ?

M. Luc Déglise répond que le terrain est disponible et se situe en zone d'intérêt général. Il est prévu d'agrandir une aile du home existant.

f) COVID-19

Le Conseil communal a organisé deux séances par courriels interposés le printemps dernier en raison de la pandémie. Bien que n'étant pas idéale, cette alternative a permis de traiter les affaires courantes. Le Conseil communal a recommencé à se rencontrer en présentiel au mois de mai, sitôt que la situation s'est améliorée.

Le Syndic profite de l'occasion pour remercier ses collègues du Conseil communal, la secrétaire et la caissière pour tout le travail accompli et le temps consacré au service de notre commune et de notre région ; ses remerciements vont également à toutes les personnes qui s'investissent pour la commune par le biais de commissions ou toute autre forme de travail.

3. Comptes 2019

Le Syndic présente les comptes 2019 de la commune et apporte les précisions suivantes :

FONCTIONNEMENT

a) Administration

Le poste « Fournitures de bureau, publications, annonces » enregistre des charges de Fr. 17.50 alors que le budget prévoyait un total de Fr. 500.00.

Les charges du poste « Entretien des machines et mobilier de bureau » s'élèvent à Fr. 1'396.30 en lien avec la maintenance informatique. Un montant de Fr. 400.00 était budgétisé. Cette différence s'explique par le fait que le programme pour la gestion du contrôle des habitants est fourni par l'entreprise Ofisa Informatique SA alors qu'auparavant, ce programme était mis à disposition en hébergement par l'Etat de Fribourg à moindre coût. L'Etat ayant cessé de proposer cette prestation, il a donc fallu contacter directement le fournisseur de cette application qui est obligatoire pour toutes les communes.

b) Police du feu

Participation aux frais de défense contre l'incendie : ce poste comptabilise un total de charges d'environ Fr. 4'000.00.

La taxe d'exemption sapeur-pompier couvre les dépenses.

c) Enseignement et formation

Les postes de ce chapitre sont conformes au budget. Toutefois, le poste « Participation à l'Association pour le CO » comptabilise environ Fr. 2'000.00 de moins que budgétisé.

d) Culte, culture et loisirs

Participation aux dépenses du conservatoire : Fr. 1'137.25. Il s'agit du poste dont la dépense est la plus importante du chapitre « Culte, culture et loisirs ». Néanmoins, notre budget prévoyait un total de Fr. 2'011.45. Il est en effet difficile de budgétiser notre participation étant donné que celle-ci dépend du nombre d'élèves suivant les cours au conservatoire.

e) Santé

Nous pouvons relever que le Réseau santé de la Sarine a bouclé ses comptes de façon exactement conforme au budget ; Myriam Gaillard précise que le bénéfice a été mis en réserve.

f) Affaires sociales

Remboursements de tiers et d'assurance – SSSH : le Service social de la Haute-Sarine nous a remboursé Fr. 2'829.67. Aucun montant n'avait été budgétisé.

Le Conseil communal se réjouit du très bon fonctionnement de ce service.

g) Routes communales et génie civil

Entretien des routes et éclairage : Fr. 2'476.95. Cette différence de presque Fr. 1'000.00 par rapport au budget s'explique par le fait que l'entretien des chemins agricoles a été comptabilisé aux comptes de fonctionnement au lieu d'investissement.

h) Approvisionnement d'eau

Vente d'eau potable : Fr. 4'006.10. On constate une différence entre la vente d'eau et l'achat d'eau (Fr. 4'983.60). En effet, les compteurs d'eau n'ont pas été relevés deux fois. Aussi, les demandes d'acomptes étaient trop élevées par rapport à consommation réelle. C'est la raison pour laquelle ces deux postes ne s'équilibrent pas.

i) Protection des eaux

- Amortissements supplémentaires : Fr. 16'644.00
- Prélèvement sur les réserves : Fr. 14'975.40

M. Henri Gendre demande des compléments d'information au sujet du montant de Fr. 14'975.40

M. Luc Déglise explique que la commune a prélevé ce montant comptablement dans les réserves d'eau afin de couvrir la dépense liée à la réfection de la conduite d'eau communale.

j) Ordures ménagères

Les chiffres de ce chapitre sont stables. Le Conseil communal est satisfait du fonctionnement du ramassage des déchets et de la déchetterie.

k) Impôts

- Remboursement d'impôts : charges de Fr. 3'682.25. Aucun montant ne figurait au budget.
- Pertes sur débiteurs : toutes les pertes ont été provisionnées. Les pertes sont importantes pour notre petite commune. Toutefois, la fiduciaire a salué l'excellent travail de suivi effectué par la caissière.
- Attribution de la péréquation des ressources : Fr. 20'573.00
- Attribution de la péréquation des besoins : Fr. 643.00

l) Autres postes

Amortissements supplémentaires : 39'500.00

Les résultats obtenus sont les suivants :

Total des charges : Fr. 340'211.11

Total des produits : Fr. 340'474.53

Bénéfice : Fr. 263.42

Le Syndic ouvre la discussion concernant les comptes de fonctionnement.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Déglise passe à la présentation des budgets d'investissement.

INVESTISSEMENTS

- Logiciel informatique administration : Fr. 2'160.65
- Aménagement de routes et trottoirs : Fr. 5'630.10
- Ouvrages de génie civil - Eclairage public - feux clignotants : Fr. 1'447.20, marquage de l'intersection sur la route de la Crausa.
Le montant relatif à la réfection de la route de la Crausa n'a toujours pas utilisé. Une partie devrait être utilisée cette année 2020.
- Constructions de canalisations – Drainages : Fr. 32'527.80, réparation conduite d'eau claire du parchet communal
- Cadastre souterrain – Actes authentiques de servitude : Fr. 10'500.00. Tous les actes ont été signés et déposés au Registre foncier.
- Révision du PAL : Fr. 10'548.95

Total des investissements : Fr. 65'544.70

Le Syndic ouvre une nouvelle fois la discussion concernant les comptes d'investissement. La parole n'est pas demandée.

Bilan

Actifs

- Provision pour pertes sur débiteurs impôts : a été augmentée. Sont inclus toutes les créances qui resteront probablement impayées.
- Carnets d'épargne: diminution de Fr. 20'000.00.

Passifs

- Réserves obligatoires (adduction d'eau) ont été dissoutes.

Total des actifs : Fr. 495'346.28

Total des passifs : Fr. 42'710.09

Engagements hors bilan :

- Association Gérine – Nesslera : Fr. 13'102.42
- ACSMS (RSS) : Fr. 9'669.00
- Association du CO de Sarine-Campagne : Fr. 29'450.00
- GAME : Fr. 0.00

Récapitulatif :

Fortune nette au 31 décembre 2019 : Fr. 452'636.19

Mouvement des capitaux :

Au 1^{er} janvier 2019 : Fr. 243'245.88

Au 31 décembre 2019 : Fr. 265'084.08

M. Henri Gendre demande depuis quand date la provision pour pertes sur débiteurs-impôts.

M. Luc Déglise répond qu'il s'agit d'impôts impayés depuis 8 ans. Ils sont éliminés comptablement dans les comptes de pertes et profits. Ils diminuent juste le patrimoine administratif. La caissière relance les débiteurs si leur situation financière semble s'améliorer.

M. Henri Gendre sollicite des informations supplémentaires concernant le passif du bilan.

M. Luc Déglise explique que la réserve relative aux eaux a été dissoute pour permettre la réfection de la conduite communale. De ce fait, nous nous retrouvons à Fr. 0.00 à la fin de l'année.

M. Henri Gendre souhaite savoir en quoi consistent les engagements hors bilan.

M. Luc Déglise explique qu'en théorie, il s'agit de montants que la commune pourrait être amenée à rembourser aux associations.

La parole n'étant plus demandée, Luc Déglise passe la parole à Benjamin Gaillard pour la lecture du rapport de la commission financière.

Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs,

En vue de l'adoption des comptes 2019 et selon le mandat qui leur a été confié, les membres de la Commission financière se sont réunis le lundi 14 septembre, au domicile de Monsieur Luc Déglise, responsable du dicastère des finances de notre commune.

La commission financière a examiné l'état des comptes et les comparatifs au budget de cet exercice.

Budget de fonctionnement

Après un contrôle, compte par compte ainsi que divers pointages, nous n'avons aucune remarque en ce qui concerne les comptes de fonctionnement, hormis les points relevés par le chef des finances lors de son explication. En effet, nous avons ressorti au hasard diverses pièces comptables afin de contrôler leur report exact sur les comptes. Nous n'avons remarqué aucune erreur. Le budget est bien respecté et la marge différentielle comparative aux comptes est

infime. Les charges extraordinaires telles que le nouveau programme informatique du service de la population ou la mise en état du talus nous ont été expliquées et justifiées.

Budget des investissements

Tout comme celui de fonctionnement, le budget des investissements n'a pas relevé beaucoup de réflexion car la plupart des chiffres ont été budgétisés avec justesse.

En effet, la réparation de la canalisation d'eaux claires en fait l'investissement principal. Notons aussi que les dépenses pour le plan d'aménagement local alias « le PAL » sont cette année terminées et bouclées ; grosse décharge pour le Conseil communal ainsi que pour la commission respective.

En guise de conclusion, la commission financière ainsi que l'organe de révision Ruffieux SA vous recommandent d'accepter ces comptes tels qu'ils vous ont été présentés.

Enfin, nous remercions le responsable des finances qui a répondu à toutes nos attentes ainsi qu'à Madame Stéphanie Oberson, la boursière, pour son travail précis et soigné.

Pour la commission financière

Bernadette Gendre

Roch Dupraz

Benjamin Gaillard

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 21 septembre 2020

Le Syndic remercie la commission financière pour son rapport et son travail.

La parole n'étant pas demandée, le Syndic passe au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2019 s'expriment par main levée ».

OUI :	7
NON :	0
ABSTENTION :	0

Les comptes 2019 de fonctionnement et d'investissement tels que présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

4. Divers

M. Luc Déglise informe que deux anciens procès-verbaux des assemblées communales des 12 décembre 2018 et du 28 mai 2019 contiennent des coquilles mineures concernant les comptes 2018 et budget 2019, signalées par la fiduciaire. Il s'agit d'erreurs de retranscription, alors que les chiffres présentés aux assemblées et transmis au Service des communes étaient bien justes.

La fiduciaire a demandé que ces deux erreurs de transcription soient signalées à l'Assemblée.

M. Henri Gendre remercie tous les membres du Conseil communal, la secrétaire et la caissière pour gestion des affaires communales ainsi que la présentation parfaite des comptes et pour les explications fournies.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h05 tout en remerciant tous les participants et en regrettant de ne pas pouvoir partager le verre de l'amitié pour des raisons sanitaires.

M. le Syndic souhaite, au nom du Conseil communal, une bonne soirée à toutes les personnes présentes.

La secrétaire :

Le Syndic :